

AFFICHETTE DE RECRUTEMENT JM

Affichettes Quatre années (1940 à 1944) à JM (effectif total 12 000) ...

Mention « ne pas être de race juive » dans les conditions d'admission à JM

Deux affichettes ont existé ; elles ne sont pas datées. Il n'est pas possible, aujourd'hui, de définir précisément leurs dates d'utilisation respective.

La première ne comporte que 7 paragraphes.

La seconde en compte un 8^{ème} : « Ne pas être de race juive »

DONNEES

JM : Mouvement dit « Groupements de Jeunesse et Montagne », créé par l'Armée de l'Air en août 1940 :

1500 cadres (militaires Armée de l'Air affectés au Secrétariat d'Etat à la Famille et Jeunesse de Vichy), plus ceux issus des contingents des années 1941, 1942 et 1943 de volontaires JM, recrues du Service National Obligatoire –

Trois échelons hiérarchiques :

- 1 - secrétariat d'Etat à la Famille et Jeunesse Vichy (VICHY) -
- 2 - commissariat central à Grenoble (CCG) –
- 3 - unités en montagne (UM)

GENESE ET DEROULEMENT

Unités en Montagne (UM) – Environ 40 groupes de 24 ou 48 volontaires, dix cadres.

Année 1940 (à partir 15 août) : cadres et volontaires (tous anciens d'active ou engagés ou mobilisés) : aucune restriction relative aux Juifs, ces derniers citoyens ayant les mêmes droits et devoirs que les autres français et ayant assumé leur devoir de combattants comme eux. Les amitiés éventuelles étaient sincères et ne posaient aucun problème, pas plus (ou moins) qu'en vie courante d'avant-guerre.

Nota : - La loi antijuive de Vichy paraît en octobre : elle est reçue comme pour tous les français par presse ou autre médias. Aucun commentaire officiel du Commissariat central de Grenoble (CCG) ni de VICHY donc aucune raison, pour nous, d'en être avertis, nous, en montagne.

- Le service « Propagande » n'est pas encore créé, un adjoint au commissaire chef (Jacques Noetinger) prépare la création d'un trimestriel « Traces ».

- Le bureau « Personnel Effectifs » prépare l'affichette des « conditions d'admission » à JM pour les volontaires parmi les astreints au Service National Obligatoire » (SNO) convoqués à se présenter dès le 15 janvier 1941, dans les Groupements des Chantiers de la Jeunesse Françaises (CJF). C'est la forme « **sans le paragraphe 8** » du modèle cité plus haut. Elle est largement distribuée aux CJF.

- Un exemplaire de l'affiche existe.

Année 1941 : premier contingent pour 8 mois de SNO par incorporation trimestrielle, (adhésion directe ou via les Chantiers CJF recevant les convoqués et faisant connaître JM aux arrivants consultants ou convoqués).

Nota : Aucune restriction d'adhésion ou de SNO pour les juifs, même si une nouvelle loi paraît en juin 1941. L'affichette « **sans le paragraphe 8** » reste à l'affichage.

Année 1942 et 1943¹ : L'interdiction des juifs aux CJF entre en vigueur.

Nota ; - Les centres en montagne ne sont pas directement concernés et personne n'est officiellement averti qu'il n'y a plus de juifs dans le contingent qui arrive en montagne.

- A Grenoble, il faut bien que les futurs candidats venus se renseigner soient informés : il est vraisemblable que l'affiche a été complétée à ce moment-là (**avec l'ajout du § n° 8 et une** mention de l'éditeur (Grenoble), avec visa du « Contrôle (étatique) des Publications »).

- L'affiche est expédiée aux CJ.F., pour être mise en vue dans les organismes administratifs susceptibles de recevoir de futurs astreints au S.N.O. . Elle existe en diverses grandeurs et formats.

PLUSIEURS POINTS DE VUE

Remarque initiale : Les témoignages sont de quatre survivants actuels des cadres de JM : trois anciens officiers (deux généraux - Saint Cyr et Ecole de l'Air- et un colonel de réserve) de l'Armée de l'air, ayant servi à JM, deux comme chefs de centre de 1940 à 1944, dont le rédacteur de cette étude, le troisième comme chef du bureau Propagande de 1941 à 1943, au PC de Grenoble (CCG), le quatrième, adjoint au précédent.

Premier point – L'affiche n'a pas été préparée au niveau du **service Propagande** de JM (créé en mi 1941) à Grenoble : le témoignage recueilli des deux titulaires principaux de ce service, (de très proches amis du rédacteur de cette étude), est formel : ils n'ont jamais eu vent de l'affiche sous quelque forme que ce soit, (**avec ou sans l'ajout du § n° 8**) ce qui permet d'affirmer :

- que l'édition de l'affiche est bien un acte administratif imposé par décision de l'Etat pour le SNO et utile sur les lieux de recrutement. La mention du visa de « Contrôle étatique des Publications » confirme que ce document administratif est conforme à la législation du moment.

- qu'au niveau de la « Propagande », et cela m'a été répété par les titulaires au P.C. de Grenoble (CCG), aucune amplification de type « collaborationniste » n'a été entreprise, comment en pourrait il en être autrement.

Deuxième point – Il a été dit que des affiches (**avec § 8**) avaient été conservées par le moniteur de montagne JM, Gaston Rebuffat, devenu le célèbre alpiniste. Or Rebuffat est un des astreints au STO, volontaire pour JM. On peut penser qu'il les tenait d'un centre ou bureau CJF, de (ou près de) Marseille, chargé de divulguer les « conditions d'admission » pour le SNO. Confirmation donc de la portée purement administrative de l'affiche.

Troisième point – Personnellement et comme quasiment tous les chefs, dans les centres de Montagne, nous n'avons jamais été avertis officiellement par courrier, lettre ou réunion de cette restriction relative au SNO des juifs à partir de 1942 et nous n'avons pas été destinataires de l'affiche.

Quatrième point : A ce sujet, il est bon de rappeler ce que beaucoup de nos jeunes compatriotes actuels ne peuvent avoir vécu : le souci de ne rien dire, de limiter totalement la divulgation des engagements pour la résistance, de ne jamais

¹ Jeunesse et Montagne, d'ordre allemand, a été dissout le 31 janvier 1944. Les centres de JM ont survécu comme « travaillant pour le ministère de la Production Industrielle » mais les jeunes alimentant ces centres étaient des requis des CJF, désignés au sein des groupements CJF, pour être affectés à JM (Témoignage de l'auteur de cette étude, à l'époque chef du centre JM de Saint-Astier (Dordogne), affecté à travailler pour la SNCASO de Bordeaux, dans la construction d'une usine souterraine dans les mines de sel gemme abandonnées de ce village).

prendre position sur les textes émis par Vichy dans sa composante « collaboration », de se méfier de tout interlocuteur même les plus proches. Nous avions été battus, nous désirions tous la revanche. Personne n'en parlait à personne. Nous savions qu'un jour, cela viendrait. Et des juifs, beaucoup en ont connus, quelques-uns souvent camouflés à JM, le plus célèbre étant le futur compagnon de la Chanson, Jean-Louis Jaubert, (Jacob de son vrai patronyme), et, au moins (pour ma part) un chef aussi.

ET VICHY ?

Rappelons des points importants dans le débat.

1° - Les CJF dépendaient du ministère de l'Intérieur. JM dépendait non du Secrétariat d'état à l'Air, mais de celui de la Jeunesse et des Sports.

Ce rattachement empêchait les services Allemands de nous compter dans les cadres militaires Air, de faciliter les départs volontaires de certains de ces derniers (maquis, franchissement des Pyrénées), d'éviter d'avoir à avertir ou non le chef de ces départs (plusieurs cas vécus par le rédacteur de ce texte), et partir, en **évitant ainsi à la hiérarchie d'avoir à déposer une plainte en désertion.**

2° - Pour la plupart, nous étions des aviateurs et beaucoup de nos cadres allaient se renseigner au Secrétariat à l'Aviation (militaire et civile) de Vichy, pour éventuellement revenir dans l'armée de l'air d'armistice en zone libre (bases aériennes, groupes aériens, unités de DCA, Services).

Et avoir bien en tête que les Allemands utilisaient nos bases aériennes.

Il faut donc ne pas ignorer ce qui se passait à Vichy, précisément au Secrétariat d'Etat à l'Aviation qui a fonctionné pendant toute l'occupation.

Car cela a trait aux Juifs, particulièrement. D'où ces quelques analyses.

Le général Bergeret, secrétaire d'Etat à l'Aviation de septembre 1940 à avril 1942, a la particularité d'avoir pris position très vite pour appliquer les mesures de la loi d'octobre 1940 sur les juifs en leur interdisant, le premier des secrétaires d'état du gouvernement de Vichy, l'entrée dans les unités et services dépendant de son ministère.

Un article, sous la plume de Mme Claude D'Abzac-Epezy², en donne la teneur et apporte les explications les plus valables :

« Sous la responsabilité du général Bergeret, secrétaire d'Etat à l'Air, en 1940 et 41, le secrétariat entendit prouver en France et Outre-mer comment la loi antijuive du 3 octobre 1940 pouvait être renforcée.

² Agrégée de l'université et docteur en histoire, Claude d'Abzac-Epezy est chargée de recherches au CEHD depuis 2002. Elle était auparavant chercheuse au service historique de la défense (département air) et au centre des sciences sociales de la Défense. Ses domaines de spécialisation sont : les armées françaises pendant la seconde guerre mondiale et au moment des sorties de guerre, l'histoire de l'aéronautique et la stratégie aérienne, certains aspects militaires de la colonisation et de la décolonisation et l'histoire politique de la défense sous les IVe et Ve Républiques. Membre de l'académie de l'air et de l'espace, elle anime au CEHD la "commission d'histoire socio culturelle" des armées, et a co-organisé plusieurs colloques internationaux **dont le colloque International de Grenoble en 2008 « Les militaires dans la Résistance en Dauphiné et Savoie – 1940 - 1944 »** (Encyclopédies)

Au moment des réunions interministérielles de préparation de la loi du 2 juin 1941, c'est le seul département d'état à demander et à obtenir une révision plus restrictive du texte. De très minutieuses enquêtes autorisent le secrétariat à contrôler qu'aucun militaire ou civil ne soit autorisé à échapper à la loi. »

L'article présente ensuite les résultats appuyés sur des chiffres de cette politique d'exclusion renforcée des juifs dans les unités du Secrétariat d'état à l'Air.

Mais, en conclusion Mme D'Abzac-Epezy, témoigne :

« Il y a de nombreuses raisons pour expliquer cette attitude : Ce secrétariat qui est très anxieux de son efficacité, est essentiel pour le gouvernement et essaie de gagner la faveur des services allemands desquels les services militaires aussi bien que civils dépendent. »

Quelle conclusion peut-on tirer concernant le problème de l'affiche ?

Jeunesse et Montagne ne dépendait pas du secrétariat du général Bergeret.

Donc aucun rapport entre les prises de position du général et l'affiche de Jeunesse et Montagne.

Il faut remarquer que **c'est aux cabinets (Armée de l'Air du général Bergeret, puis Jeunesse Aérienne du général d'Harcourt** (ancien Inspecteur de la Chasse, en 39-40) **donc dans leur entourage le plus immédiat, qu'Henri Ziegler, « colonel Vernon »** dès 1941 dans la résistance, (le futur grand chef d'entreprise d'Aviation), fut affecté de 1941 à avril 1944.

Et, sous cette casquette, il fut mandaté par Londres au su, bien entendu, et en accord avec Bergeret puis d'Harcourt, pour parfaire le réseau Air clandestin entre Vichy et Londres.

En 1943, Ziegler fera un voyage, secret bien sûr, à Alger, où il rencontrera le général de Gaulle, avant un autre départ, clandestin toujours, via les prisons espagnoles et Alger, pour rejoindre Londres, en avril 1944.

Henri Ziegler y fut nommé chef d'Etat-major des Forces françaises de l'Intérieur du général Koenig, auprès de de Gaulle.

Ce fut d'ailleurs Henri Ziegler qui prit en charge principalement, le destin de Jeunesse et Montagne pour une place sur l'échiquier dans la phase active de résistance, en liaison avec les plans interalliés et l'avance de la 1^{ère} Armée du général De Lattre après le débarquement du 15 août 1944 en Provence.

Discussion

• Donc, le **général Bergeret, particulièrement**, en même temps qu'il semblait manifester une collaboration entière avec l'occupant, participait aux actions de résistance. Il en paya d'ailleurs le prix, avec arrestation et internement par les Allemands.

Il en fut de même de ses successeurs, et, avec plus d'imprudence encore, **du général Carayon** qui s'engagea toujours plus directement, pour Jeunesse et Montagne, en particulier, et fut lui aussi arrêté et déporté, comme d'ailleurs le secrétariat à la Jeunesse et aux Sports, le **général d'Harcourt**, obligé à passer en clandestinité en 1944, pour échapper à une arrestation.

• Double jeu, recherche du moindre mal et du plus grand bien, opportunisme.

• On comprendra qu'aucune assertion, aucune interrogation, ne peuvent être apportées sur un quelconque sujet, au long d'une période aussi noire que 39-45, sans explicitation sur et par le contexte.

• On peut comprendre une jeune personnalité choquée par la découverte d'un document portant le sigle Jeunesse et Montagne pouvant donner l'impression d'une participation active à la politique de « collaboration » de Vichy.

Mais, il ne faut surtout pas isoler la découverte d'un document particulier, de la conjoncture générale de l'époque.

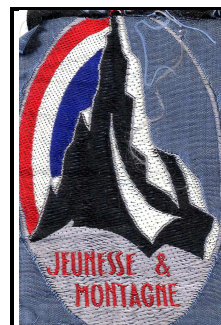
Il nous revenait, tant par l'histoire elle-même que par nos propres témoignages, de recadrer cette particularité et de l'expliquer clairement, donc longuement !

POSTFACE

L'affiche etQuatre années (1940 à 1944) à JM (effectif total 12 000) ...

L'affiche

Voici l'affiche, dynamique, officielle, positive, vigoureuse des 12 000 jeunes hommes de ces temps là ! Celle reprise en devoir de mémoire par plus jeunes de notre Association Jeunesse et Montagne ! Et l'écusson de manche !



.....Quatre années (1940 à 1944) à JM (effectif total 12 000)

Sous l'égide de la Fondation de la Résistance, les 20 et 21 novembre 2008, un colloque International est tenu à Grenoble:

« Les militaires dans la Résistance –Ain- Dauphiné- Savoie – 1940–1944 ».

Une vingtaine de pages consacrent la réalité historique de la participation de Jeunesse et Montagne à la reprise des armes et à son importance stratégique au sein des plans interalliés. L'ouvrage, fort de près de quarante contributions écrites des « Actes du colloque », est sorti en librairie en septembre 2010, sous le même titre que celui du colloque (édition ANOVI-Tours).

Mars-juin 2010

Le « **livret 70** », (36 pages) édité pour le soixante-dixième anniversaire de la création de JM reprend la réalité historique du cheminement « underground », exposant l'essentiel de la contribution JM écrite, des « actes du colloque ».

Le « **livret 70** », est largement diffusé : aux organismes nationaux en charge de la Jeunesse, de la Montagne, à ceux de l'Armée de l'Air et des Troupes de Montagne, aux communes, villes, ainsi qu'aux organismes de résistance aussi bien que culturels (certaines Académies, bibliothèques, médiathèques) ou pédagogiques (« Centres de Documentation Pédagogique », régionaux et départementaux).

**Il était de notre devoir de préciser notre préoccupation essentielle,
celle de transmettre un témoignage véridique de mémoire,
maintenant et pour les générations futures.**



« Pour plus de détails »

Cliquez sur le lien ci-dessous :

<http://www.jeunesse-et-montagne.org/>

Général René Méjean,
Président de l'association Jeunesse et Montagne